



Réunion du Conseil Municipal
19 septembre 2023

PROCES-VERBAL

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Chauvé, sous la présidence de Pierre MARTIN, Maire.

Étaient présents :

1. M. Pierre MARTIN ;
2. M. Hubert ROCHER ;
3. Mme Karine MICHAUD ;
4. M. Christophe BITAUDEAU ;
5. M. Marc ANÉZO ;
6. M. Jean-Michel PAILLOU
7. M. Christophe RILLET ;
8. M. Romain LEBLANC ;
9. Mme Maud SAVINA ;
10. M. André ROUAUD ;
11. M. Paul-Gael SIMON ;
12. M. Jean-Marie AVRIL
13. M. Nathanaël BATAIS
14. M. Bruno AUGÉ
15. Mme Sonia DARBOIS

Absents excusés :

1. Mme Emmanuelle LECOQ DUCHENE – Pouvoir à Karine MICHAUD ;
2. Mme Marie-Claude DURAND – Pouvoir à Paul Gael SIMON ;
3. Mme Sandrine LE GUENNEC – Pouvoir à Hubert ROCHER ;
4. Mme. Josiane PRUNIER – Pourvoir à Christophe BITAUDEAU ;
5. Mme Marie-Claude DESQUESNE - Pourvoir à Jean Michel PAILLOU ;
6. Mme Dominique RENAUD – Pas de Pouvoir ;
7. Mme Christelle BERTIN - Pas de pouvoir ;
8. Mme Noémie LESCLEVE – Pas de pouvoir ;

Secrétaire de Séance : Mme Sonia DARBOIS

- *Présentation du projet d'habitat inclusif par l'association du Cocon au Papillon*

Le Maire : *Nous sommes sur une étape importante sur la réalisation de ce projet. A priori, ce projet reçoit un écho favorable au Département et s'adosse à des expériences réussies comme dans les Côtes d'Armor. Nous avons besoin de certitudes sur le modèle de réalisation et que ce projet soit pérenne dans le temps. Nous pourrions coupler aussi à ce projet 4 logements pour jeunes travailleurs sur ce secteur de la commune, car aujourd'hui beaucoup de dossiers n'aboutissent pas, souvent pour une raison budgétaire. La commune devra prendre une position sur ce projet.*

Hubert ROCHER : *C'est un beau projet, intéressant, cela pose la question du fonctionnement, mais aussi du recrutement du personnel. Aujourd'hui, le personnel hospitalier recherche plus ce type de contrat.*

Le Maire : *Aujourd'hui, j'ai plus confiance vis-à-vis d'un bailleur social, avec la mise en place d'un bail emphytéotique pour le foncier. Pour le fonctionnement, il faut du monde pour se relayer. Pour le Département, ce projet est intéressant, car il existe un vrai problème sur les personnes autistes.*

Romain LEBLANC : *Qui porte le financement de la construction ? car cela s'élève à 1 million d'euros.*

Le Maire : *A l'association de trouver le meilleur modèle, mais on observe de plus en plus de jeunes autistes. L'emplacement pour ce projet est idéal au regard de son environnement.*

Sonia DARBOIS : *Cela devra être ouvert aux handicaps du territoire et non pas réservé qu'aux personnes ayant les moyens financiers.*

Christophe BITAUDEAU : *On remplit deux typologies de projet sur cette parcelle (habitat inclusif et jeunes travailleurs), cela permet de mettre en place de la mixité, en complément du village séniors et de la micro-crèche.*

Nathanael BATAIS : *Je pense qu'il convient mieux d'être locataire que propriétaire de son habitat inclusif, car cela peut jouer sur les aides sociales, qui peuvent disparaître comme la personne est propriétaire.*

Le Maire : *En conclusion, tout le monde est d'accord et valide ce projet. Nous suivrons les avancées de ce projet.*

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2022

Voir le compte-rendu transmis après ladite réunion.

	Voix
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Karine MICHAUD

Madame l'adjointe au Maire, expose aux membres de l'Assemblée les augmentations de crédits entre chapitres d'investissement et de fonctionnement.

COMPTES DEPENSES					COMPTES RECETTES					
Chap	Art.	Op	Objet	Montant	Chap	Art.	Op	Objet	Montant	
INVESTISSEMENT	45	45811	OPFI	Opérations sous mandat	137 000,00	45	45821	OPFI	Opérations sous mandat	137 000,00
						13	1327	98003	Subventions d'investissement	- 10 053,00
						040	28041511	OPFI	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00
						040	2804182	OPFI	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 053,00
				Total des dépenses d'investissement	137 000,00				Total des recettes d'investissement	137 000,00
FONCTIONNEMENT	65	65748		Subventions de fonctionnement aux autres pers. droit privé	4 600,00	731	73111		Impôts directs locaux	19 600,00
	65	65818		Redevances pour concessions, brevets, licences... - Autres	15 000,00	731	73111		Impôts directs locaux	3 000,00
	67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	731	73111		Impôts directs locaux	10 053,00
	042	6811		Dotations aux amortissements	10 053,00					
				Total des dépenses de fonctionnement	32 653,00				Total des recettes de fonctionnement	32 653,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette décision modificative n°1 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

	Voix
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

3. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Rapporteur : Karine MICHAUD

Le comptable public Madame Nadine MENJOU expose qu'elle n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous en raison des motifs énoncés (surendettement et décision effacement de la dette). Elle demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Liste n°57649200012		
Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 652.06 €	
6542	0.00 €	
Total	2 652.06 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *VALIDE la demande d'admission en non-valeur ;*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.*

	Voix
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Sonia DARBOIS : Pourquoi on continue d'accepter ces repas de cantine. Savons-nous qui sont ces familles ? Donc avec la mise en place de la cantine à 1€, cela risque de baisser les impayés. Cela n'est pas fait trop tardivement ? Est-il possible d'avoir un suivi de ces dettes ?

Hubert ROCHER : Ces personnes sont relancées ?

Jean Michel PAILLOU : Ces personnes ne sont pas solvables, c'est très compliqué de récupérer l'argent.

Karine MICHAUD : Avec le prélèvement automatique, cela ne facilite pas la récupération de l'argent ?

Jean Michel PAILLOU : Il convient de voir avec le CCAS pour anticiper certaines situations.

4. SUBVENTION AMI CELLULES COMMERCIALES/ LOGEMENTS – COEUR DE BOURG

Rapporteur : Karine MICHAUD

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique lance un appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg/cœur de ville » qui sera renouvelé tous les ans.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants.

Les communes candidates sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg/cœur de ville », formalisé dans le cadre d'un plan guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie de transformation du « cœur de bourg/cœur de ville » mise en œuvre. Le plan-guide ou la stratégie définissent à minima les axes

structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions (décliné en opérations) et son calendrier de mise en œuvre.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie opérationnelle de transformation du « cœur de bourg/cœur de ville » à la phase de déploiement des actions.

Les subventions départementales peuvent porter sur :

- Le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel et/ou études opérationnelles,
- Le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide. Chaque opération fait l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Le taux maximal de subvention de l'étude relative au plan-guide opérationnel et des opérations d'investissement qui en découlent est de 30%, 40 % ou de 50 % selon la catégorie financière de la commune éligible au titre de l'AMI.

La commune de Chauvé souhaite demander auprès du Département dans le cadre de l'AMI, une subvention concernant son projet de cellules commerciales et de logements sur la place de l'église.

Ce projet étant inscrit dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt), la commune peut prétendre à une subvention de l'ordre de 40%.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Nature	Montant en € HT	Financier	Montant en € en HT
		AMI (40%)	531 790,00 €
		DSIL 2022 (actée)	150 000,00 €
		DETR 2023 (actée)	113 000,00 €
		Commune Autofinancement	534 686,00 €
Total € HT	1 329 476,00 €	Total € HT	1 329 476,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *VALIDE l'opération de cellules commerciales et de logements,*
- *SOLLICITE l'AMI Cœur de Bourg à hauteur de 40% pour le financement de ce projet*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.*

	Voix
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Rapporteur : Paul Gael SIMON

Annexe 1

Durant l'année 2023, le Triolet de Retz fut confronté à des difficultés budgétaires. Après plusieurs rendez-vous entre le Triolet et les communes adhérentes (Chaumes-en-Retz / Saint-Hilaire de Chaléons et Chauvé), une nouvelle tarification fut proposée.

Celle-ci fut votée par le conseil municipal de Chauvé lors de la séance du 28 mars 2023.

Vote de la tarification suivante :

- 1,50 € par habitant (contre 1€ actuellement)
- 250 € par élève (contre 160 € actuellement)

Soit un montant d'environ 12 214 € pour accueillir 31 élèves.

Aujourd'hui, il convient de réunir le conseil municipal pour délibérer sur le projet de convention entre le Triolet de Retz et ses communes adhérentes, validant les nouveaux tarifs et les engagements sur divers points (tarif, durée, mise à disposition d'un local, communication...).

Cette convention de partenariat s'établit sur trois années civiles de 2024 à 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE la nouvelle convention pour une durée de 3 ans**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

	Voix
Pour	19
Contre	0
Abstention	1

Paul Gael SIMON : Le Triolet a fait un bénéfice de 1 000€ grâce au soutien des collectivités. Il envisage l'année plus sereinement et auront une nouvelle présidente.

La tarification va également augmentée avec un maintien des adhérents. Mais ils seront confrontés à une augmentation du point d'indice sur les salaires, qu'il convient d'anticiper pour les frais de fonctionnement.

Romain LEBLANC : Pornic Agglo donne-t-elle une subvention ?

Paul Gael SIMON : C'est une subvention sur l'éveil musical

Le Maire : Les autres communes ont validé cette convention. Nous avons environ 30 adhérents pour Chauvé, pour Chaumes cela doit être aux alentours de 80 adhérents.

Sonia DARBOIS : Il y aura un suivi régulier des finances de l'association ?

Le Maire : Sommes-nous certains de cela ?

Christophe BITAUDEAU : La grande nouveauté dans cette convention est la mise en place d'un contrôle. En effet, deux représentants de chaque commune sont membres de droit du Conseil d'Administration et le commune s'engage à être présente au moins une fois par an à un conseil d'administration de l'association.

6. SUBVENTION ECOLE DU PARC

Rapporteur : Sonia DARBOIS

La commune par courrier recommandé, à résilier son partenariat avec la structure Musique et Danse 44. Celle-ci est effective pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

En remplacement des prestations de Musique et Danse 44, l'école du Parc souhaite mettre en place pour l'année 2023/2024 un projet théâtral avec la compagnie « L'atelier du livre qui rêve ».

Cette animation concerne l'ensemble des classes de l'école du Parc (PPS au CM2).

Cela concerne 2 sessions de 6 séances, ainsi que 2 représentations devant les parents.

Chaque session correspond à 3 classes.

La durée de chaque séance est de :

- 45 mn pour les PPS et PPMS
- 1 heure pour les GS/CP
- 1h15 du CP au CM2

Pour les intervenants, ce sont 3 comédiens et un technicien qui seront présents.

Le coût d'intervention pour l'ensemble de la prestation s'élève à 6 000 €.

Afin de rester dans l'enveloppe financière de l'ancien partenariat de Musique et Danse 44, il est proposé de conserver le montant de la subvention à 2 500 €. Le reste de la prestation sera pris en charge par APE (Association Parents d'Elèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE une subvention de la commune à hauteur de 2 500 €**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

	Voix
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Sonia DARBOIS : La mairie a proposé en remplacement de Musique et Danse 44 de participer à la mise en place d'un projet culturel. Aujourd'hui, seule l'école du Parc a répondu, nous sommes en attente de l'école Saint Joseph. Cette subvention n'est valable que pour une année.

Le Maire : Il convient de souligner que l'APE fournit un effort important sur le reste à charge de cette manifestation.

7. ESPACE SANS TABAC

Rapporteur : Jean Michel PAILLOU

Annexe 2

Le tabagisme est une cause évitable de mortalité en France qui fait encore de nombreux morts : 73 000 décès annuels, dont 45 000 par cancer. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

La Ligue contre le cancer propose aux collectivités de créer des espaces sans tabac aux abords des écoles avec les objectifs suivants :

- Réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- Promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;
- Dénormer le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Il est proposé de conventionner avec la Ligue contre le cancer et de prévoir :

- La mise en place de panneaux « espace sans tabac » devant chacune des écoles ;
- La mise en place du dispositif pour la fin d'année 2023 et une information préalable des conseils d'écoles ;
- Une action à visée pédagogique plutôt que répressive à l'égard des contrevenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet de convention à intervenir entre la ville de Chauvé et la Ligue contre le cancer ;
- **De METTRE** en place le dispositif pour la fin de l'année 2023 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

	Voix
Pour	20

Contre	0
Abstention	0

Le Maire : On sollicite la Ligue contre le cancer qui nous soumet ce projet. Cette opération a été portée par le contrat local de santé.

Jean Michel PAILLOU : Aujourd'hui, 8 communes sur le département ont adhéré, d'autres sont cours d'adhésion. C'est avant tout pédagogique et non répressif.

Romain LEBLANC : D'où vient cette demande ? Pourquoi maintenant et pas avant ?

Le Maire : Cela émane du contrat local de santé avec Pornic Agglo en association avec les médecins libéraux et la ligue contre le cancer qui soumet ce projet.

DECISIONS DU MAIRE

INFORMATIONS DIVERSES

Actualité des élus

Echéancier du Conseil municipal :

- Mardi 07 novembre 2023 – 19h30
- Mardi 19 décembre 2023 – 19h30

QUESTIONS DIVERSES
